

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2024

PRENDRE DES MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE ET RÉGULER LA
CONCENTRATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-
MER - (N° 522)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE27

présenté par
M. Rivière

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En supprimant la dimension "limitative" de la liste de produits de consommation courante, la conséquence sera l'ouverture à une modération du prix global de tous les produits qui arrivent en Outre-mer.

Or, les DROM sont soumis plus que les autres territoires à des chocs exogènes, en ce que les produits d'importation sont plus nombreux tant en volume qu'en choix, que les produits locaux. En permettant la modération des prix globaux de tous les produits, cet amendement présenté par le groupe socialiste permettra aux produits étrangers, déjà de faibles coûts de production, d'inonder nos marchés locaux.